

Suite à une opération conjointe entre la GENDARMERIE et l'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE, le Centre ALCA TORDA, sous la responsabilité de son responsable capacitaire, a été REQUISITIONNÉ par le Procureur de la République dans le cadre d'une procédure de confiscation faisant suite à une CONDAMNATION d'un éleveur pour :

- DEFAUT DE JUSTIFICATIFS POUR L'AQUISITION DE 10 INDIVIDUS,
- AQUISITION ILLEGALE DE 3 INDIVIDUS EN INFRACTION A L'ARTICLE L 412-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,
- MAUVAISE TENUE DES REGISTRES POUR 417 MOUVEMENTS NON MENTIONNÉS, ABSENCE DE MARQUAGE OU MARQUAGE NON-CONFORME POUR 65 INDIVIDUS...

Pour ces faits, l'éleveur a été condamné à une forte amende et à la confiscation de 65 oiseaux (Cours d'Appel de Caen le 2 mars 2015).

C'est dans ce cadre que 3 personnes du Centre Alca Torda sont intervenues au domicile de l'intéressé pour récupérer les 65 oiseaux concernés, toujours en présence de l'ONCFS et de la Gendarmerie. A l'arrivée de l'équipe, l'éleveur présenta les oiseaux vivants ainsi que 29 oiseaux morts dont 3 Aras hyacinthe (*Anodorhynchus hyacinthinus*), 2 Aras de Buffon (*Ara ambiguus*), 1 Ara de Lafresnaye (*Ara rubrogenys*). C'est cette SEULE photo qui a suscité beaucoup d'émoi sur les réseaux sociaux. C'est donc près de 50 % des oiseaux confisqués qui sont morts chez l'éleveur. Qu'ils soient sortis des congélateurs n'enlève rien au fait qu'ils soient morts. Et cet état de fait ne préoccupe visiblement que très peu les « experts commentateurs de ces derniers jours » .

AlcaTorda ne porte en rien la responsabilité de l'opération et assume simplement sa mise en œuvre.

Le temps de faire le tour des installations pour organiser la capture et repartir avec les sabots de transport, 3 oiseaux ont donné des signes de convulsion et sont morts AVANT MEME D'AVOIR ETE TOUCHES ET AVANT LA PENETRATION DANS LES VOLIERES. L'OPERATION ETAIT ENCADREE PAR 4 ENQUETEURS DE LA GENDARMERIE ET 4 GARDES DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE TOUS ASSERMENTES. Les faits sont évidemment vérifiables et consignés au rapport.

Les soins pratiqués sur les oiseaux pour tenter de les sauver (le contraire nous aurait été reproché) ont été dispensés sous encadrement vétérinaire, comme il est d'usage pour toutes les opérations

du Centre de soins Alca Torda. Le vétérinaire a réalisé une prescription ECRITE, transmise par mail au vétérinaire local. Un agent assermenté a donc accompagné un des membres du Centre pour aller chercher les produits ad'hoc prescrits.

Nous avons fait ce qu'il fallait et surtout ce que l'on pouvait pour sauver trois oiseaux atteints du même symptôme (un Ara rouge, *Ara macao*, un Ara hyacinthe *Anodorhynchus hyacinthinus* et un Ara rouge et vert *Ara Chloropterus*). Le reste relève simplement de la rumeur et du fantasme, allant classiquement jusqu'à la théorie du complot dont certains sont évidemment friands.

Les oiseaux concernés par la confiscation ont été capturés le lendemain et rapatriés au Centre de soins ALCA TORDA où TOUS sont arrivés en vie. Aucune injection d'antibiotique n'a été réalisée sur AUCUN animal. Pour mémoire, tous les oiseaux exotiques présents dans les élevages de France ont à l'origine été capturés dans la nature dans des conditions que l'on ne connaît que trop : transportés par avion de longues heures sans que cela ne semble émouvoir personne. Par contre, que des oiseaux fassent 10h de transport en caisse individuelle ou en couple d'un seul coup, déchainent les passions...

Quant à la saisie qui a suivi la procédure de confiscation, dans la mesure où elle donnera lieu à une enquête et peut-être à un jugement, elle tombera sous le coup du secret de l'instruction, et le centre ne la commentera pas plus à ce stade.

Toutes les photos transmises, soit à la presse, soit par le facebook du Centre, ne concernent que les oiseaux confisqués dont la condamnation a été rendue publique.

Les oiseaux ont ensuite été placés en Quarantaine car le centre en possède 3, faisant probablement de cet établissement le plus gros centre de quarantaine de France. Les oiseaux y resteront pour une durée de 40 jours. Au cours de l'enregistrement, une fiche individuelle a été établie avec les observations constatées : poids, numéros d'identification quand il y en avait... Les oiseaux non-identifiés seront alors pucés en présence d'un agent assermenté avec une micro-puce à inscription génétique commercialisée par le laboratoire VETHICA. Cette puce empêche tout risque de retrait et de réutilisation frauduleuse.

Un prélèvement de plume et de sang pour la réalisation d'analyses permettant une recherche sur la Chlamydie, la PBFD, la maladie de New Castle et la POLYOMAVIRUS sera réalisée. De plus, chaque oiseau sera sexé par un test génétique. Il convient de préciser ici que l'ensemble des frais, notamment d'analyse, sera pris en charge par le Centre.

Ils seront placés ensuite en volière en attente d'adoption ou de placement en Centre de conservation en fonction de leur valeur patrimoniale. Toute personne peut prétendre à l'adoption d'un oiseau au Centre. Ces dossiers sont disponibles sur simple demande. Néanmoins, les contraintes relatives à ce dossier d'adoption écartent effectivement nombre de candidats (justificatifs d'autorisation, description des installations, impossibilité de cession, etc).

A toutes fins utiles, le Centre Alca Torda est un établissement muni d'une autorisation d'ouverture pour la partie Centre de soins à la faune sauvage et pour la partie Centre d'accueil. Il fonctionne sous la responsabilité de 3 capacitaires et est porté financièrement et intégralement par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, sans aucune subvention (par souci de transparence cela est évidemment facilement vérifiable).

Il est contrôlable au même titre que tout établissement détenant de la faune sauvage captive et se doit d'avoir une attitude exemplaire ce qui est le cas (contrôlé complètement en 2014).

Pour les personnes réclamant des photos des installations du Centre, de nombreux reportages et photos sont disponibles sur facebook, ainsi que sur youtube avec les mots clés « Alca Torda ». Il suffit de lire les informations diffusées régulièrement depuis maintenant plusieurs années.

En conclusion, « *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son* »

LEXIQUE

Saisie : action qui consiste à substituer un objet ou un animal à son propriétaire pour diverses raisons en attente d'une décision de justice.

Confiscation : action qui consiste à substituer de façon définitive un objet ou un animal à son propriétaire suite à une décision de justice.

Autodidacte : est le fait pour une personne de se former elle-même. Quelques Autodidactes célèbres : Léonard de Vinci, Bill Gates, Steve Jobs, Abraham Lincoln, Léonard de Vinci, Steven Spielberg, Stanley Kubrick, Jean-Jacques Rousseau...

Expert : Qui a acquis la connaissance par l'expérience.

Picage : pathologie liée à la captivité et au stress de celle-ci (définition du Dr vétérinaire J.P André, Guide pratique des maladies des oiseaux de cages et de volières).

Réquisition : c'est principalement un « ordre que donne l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses » une réquisition ne peut se refuser.

Trafic : transaction commerciale illégale.

Jérôme Pensu

Titulaire du certificat de capacité pour l'élevage et la présentation au public des psittacidés, phasianidés, gruidés.

Titulaire du certificat de capacité pour les soins de la faune sauvage.

Responsable fondateur du centre Alca Torda.

Formateur au centre Alca Torda.

Membre la commission faune sauvage captive de la Préfecture des Landes.